

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
17	13	0	13

Séance du 22 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux du mois de décembre, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **16 décembre 2022**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Pascale LARRAN, Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

N° de l'acte : **DEL.2022.12.22.07**

**OBJET : Aménagement de locaux dans le bâtiment « bibliothèque » au Domaine de Thol.
Travaux de peinture.**

Monsieur le Maire indique que le local situé à l'arrière du bâtiment de la Bibliothèque au Domaine de Thol est en passe d'être aménagé pour pouvoir accueillir des entreprises ou associations. Il précise la nécessité d'entreprendre des travaux de plâtrerie peinture afin de séparer le local en deux parties et rafraîchir les murs existants.

Quatre entreprises ont été contactées (Entreprises Dominique FALLETI Frères, AJETI, JO DECO et MULTIN). Deux ont remis une proposition : Dominique FALLETI Frères : 22 589,46 € TTC et AJETI : 22 394,40 € TTC.

La commission travaux propose de retenir l'offre de l'entreprise Dominique FALLETI Frères, du fait de sa notoriété.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à débattre sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte l'offre de l'entreprise Dominique FALETTI Frères d'un montant de 18 824,55 € HT (22 589,46 € TTC) pour la réalisation de travaux de plâtrerie peinture du local situé à l'arrière du bâtiment de la bibliothèque
- Autorise le Maire à signer le devis présenté ainsi que tous les documents associés à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

